

PREFECTURE DU CHER

**Direction de la Réglementation Générale
et de l'Environnement**
Bureau de la réglementation générale
et des élections

**ELECTIONS CANTONALES ET MUNICIPALES
(communes de 2 500 habitants et plus)**

SCRUTINS DES 9 et 16 MARS 2008

**ARRÊTÉ N° 2008-1-85 du 8 FEVRIER 2008
fixant la composition des commissions de propagande**

Le Préfet du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L. 212, L. 241, R 31 à R 39 et R. 125 du code électoral relatif à la commission de propagande ;

VU le décret n° 2007-1469 du 15 octobre 2007 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;

VU le décret n° 2007-1468 du 15 octobre 2007 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008-1-045 du 22 janvier 2008 portant fixation de la date limite de dépôt par les candidats des documents électoraux à envoyer aux électeurs ;

VU l'ordonnance en date du 25 janvier 2008 rendue par M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Bourges portant désignation des magistrats devant présider les commissions de propagande pour les élections cantonales et les élections municipales des 9 et 16 mars 2008 ;

VU les désignations effectuées par M. le Trésorier-Payeur Général du Cher et de M. le Directeur départemental de La Poste du Cher ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les commissions de propagande chargées d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale sont créées dans les cantons et dans les communes de plus de 2 500 habitants suivants :

Arrondissement de Bourges :

1- Canton de LES AIX D'ANGILLON

**2- Commune de BOURGES (+3.500 h),
Cantons de BOURGES I, BOURGES II et BOURGES III**

3- Commune de LA CHAPELLE SAINT URSIN (2.500 < 3.500 h)

4- Canton de LERE

**5- Commune de SAINT DOULCHARD (+ 3.500 h),
Canton de SAINT DOULCHARD**

6- Commune de SAINT-FLORENT-SUR-CHER (+ 3.500 h)

7- Commune de SAINT GERMAIN DU PUY (+ 3.500 h)

8- Canton de SAINT MARTIN D'AUXIGNY

9- Canton de SANCERGUES

10- Canton de SANCERRE

11- Commune de TROUY (2.500 < 3.500 h)

Arrondissement de Saint Amand Montrond :

12- Canton de CHATEAUMEILLANT

13- Canton de CHATEAUNEUF-SUR-CHER

14- Commune de DUN-SUR-AURON (+ 3.500 h),
Canton de DUN-SUR-AURON

15- Commune de LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS (2.500 < 3.500 h),
Canton de LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

16- Commune de SAINT-AMAND-MONTROND (+ 3.500 h)

17- Commune de SANCOINS (+ 3.500 h)

18- Canton de SAULZAIS-LE-POTIER

Arrondissement de Vierzon :

19- Commune de ARGENT-SUR-SAUDRE (2.500 < 3.500 h)

20- Commune de AUBIGNY-SUR-NERE (+ 3.500 h),
Canton de AUBIGNY-SUR-NERE

21- Canton de GRACAY

22- Canton de LURY-SUR-ARNON

23- Commune de MEHUN-SUR-YEVRE (+ 3.500 h),
Canton de MEHUN-SUR-YEVRE

24-Commune de VIERZON (+ 3.500 h)

Article 2 : Les commissions de propagande sont composées des membres figurant aux annexes 1 à 24 jointes au présent arrêté.

Article 3 : Les commissions de propagande sont chargées des opérations prescrites par l'article R34 du code électoral énumérées ci-après :

- a) Faire procéder au libellé des enveloppes à envoyer aux électeurs ;
- b) Adresser, au plus tard le lundi précédant le premier tour (3 mars 2008) et, le cas échéant, le jeudi précédant le second tour (13 mars 2008) à tous les électeurs, une circulaire et un bulletin de vote de chaque candidat ou liste ;
- c) Envoyer dans chaque mairie, au plus tard aux dates mentionnées au b), les bulletins de vote de chaque candidat ou liste en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits.

Article 4 : Les candidats, leurs mandataires ou les mandataires des listes dont la candidature a été enregistrée ou qui ont obtenu le concours de la commission de propagande peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission correspondante.

Article 5 : Les commissions de propagande ne sont pas tenues d'assurer l'envoi :

- des circulaires qui ne sont pas conformes aux articles R 27 (combinaison des trois couleurs bleu-blanc-rouge) et R 29 (taille et grammage) ;
- des bulletins de vote qui ne sont pas conformes aux prescriptions des articles R 30 et R 110 pour les élections cantonales ou R 30 et R 117-4 pour les élections municipales.

La commission doit s'assurer que le libellé des bulletins de vote présentés par les candidats est conforme aux indications portées dans l'arrêté préfectoral arrêtant la liste des candidatures définitivement enregistrées (titre de la liste, nom d'usage et prénom usuel de chaque candidat composant la liste dans l'ordre de présentation conformément à la déclaration de candidature et, pour tout candidat ressortissant d'un Etat de l'Union européenne autre que la France, l'indication de sa nationalité).

Il n'entre pas dans les pouvoirs de la commission de vérifier si les circulaires et les bulletins de vote des candidats sont conformes à d'autres dispositions. Les circulaires comportant des allégations qui portent atteinte à l'honneur de certaines personnes ne peuvent être écartées pour ce motif par la commission de propagande. Il n'appartient pas non plus à la commission de propagande de vérifier la véracité des soutiens, investitures ou étiquettes politiques mentionnés sur les documents de propagande des candidats.

Il n'entre pas dans les compétences de la commission de propagande de vérifier la conformité des affiches des candidats avec les dispositions du code électoral, ni avec d'autres dispositions.

Les candidats peuvent soumettre à la commission de propagande les projets de circulaires et de bulletins de vote pour s'assurer auprès d'elle qu'ils sont bien conformes à ces dispositions, avant d'engager leur impression.

Article 6 : La commission de propagande est en droit de refuser l'envoi de documents remis postérieurement aux date et heure limites fixés arrêté préfectoral.

Article 7 : Les commissions seront réunies à la diligence de leur président, et le lieu de réunion sera déterminé par celui-ci. Chaque commission de propagande devra faire l'objet d'une réunion d'installation au plus tard le jour d'ouverture de la campagne électorale, soit le lundi 25 février 2008.

Article 8 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 1

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Canton des AIX D'ANGILLONPrésident titulaire :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Président suppléant :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Membres titulaires :

- Madame Claudine CREUGNY, directrice de l'école primaire des Aix d'Angillon, représentant Monsieur le Préfet,
- Madame Régine MORIN, Chef de poste de la trésorerie des Aix d'Angillon, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Madame Viviane DEBAIN, chef d'équipe au centre courrier des Aix d'Angillon, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Stéphanie BAGES, Secrétaire Générale de la mairie des Aix d'Angillon,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 2

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

**Cantons de BOURGES I, BOURGES II et BOURGES III
Commune de BOURGES**Président titulaire :

- Madame Fabienne POUGET, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance,

Président suppléant :

- Madame Anne-France LUSSEAU-PERINETTI, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance,

Membres titulaires :

- Monsieur Patrick SOMAVILLA, Directeur de la réglementation générale et de l'environnement de la Préfecture du Cher, représentant Monsieur le Préfet,

- Monsieur François BERNAL, chef de poste de la trésorerie de Bourges municipale, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,

- Monsieur Jean-Paul DECORET, cadre au centre courrier de Bourges, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Monsieur Christophe VAREILLES, Chef du bureau de la réglementation générale et des élections de la préfecture du Cher.

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 3

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Commune de LA CHAPELLE SAINT URSINPrésident titulaire :

- Madame Anne-France LUSSEAU-PERINETTI, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance,

Président suppléant :

- Madame Fabienne POUGET, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance,

Membres titulaires :

- Monsieur Sylvain du CHAMP, chef du bureau des procédures et de la concertation locale de la préfecture du Cher, représentant Monsieur le Préfet,
- Madame Françoise MONTAGU, chargée de mission à la trésorerie Générale, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Monsieur Jean-Louis AUBRUN, chef d'équipe au centre courrier de la Chapelle Saint Ursin, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Maryse MOULON, secrétaire à la mairie de la Chapelle Saint Ursin,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 4

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Canton de LEREPrésident titulaire :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Président suppléant :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Membres titulaires :

- Mademoiselle Barbara HERDNER, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la préfecture du Cher, représentant Monsieur le Préfet,
- Madame Christiane FROMION, Chef de division à la trésorerie générale, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Monsieur Loïc RAULT, Directeur du centre courrier de Léré, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Catherine GAUCHER, secrétaire à la mairie de Léré,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 5

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

**Canton de SAINT DOULCHARD
Commune de SAINT DOULCHARD**Président titulaire :

- Madame Anne-France LUSSEAU-PERINETTI, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance,

Président suppléant :

- Madame Fabienne POUGET, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance,

Membres titulaires :

- Monsieur Pierre ROUSSEAU, principal du collège de Saint-Doulchard, représentant Monsieur le Préfet,
- Monsieur Gérard LEMAIGRE, chef de poste de la trésorerie de Bourges Rabelais, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher
- Madame Nadège CATOIRE, Chef d'équipe au centre courrier de Saint Doulchard, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Monsieur Alain THIGER, secrétaire à la mairie de Saint Doulchard,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 6

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Commune de SAINT FLORENT SUR CHERPrésident titulaire :

- Madame Anne-France LUSSEAU-PERINETTI, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance,

Président suppléant :

- Madame Fabienne POUGET, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance,

Membres titulaires :

- Monsieur Stéphane GUILLET, principal du collège Saint Florent sur Cher, représentant Monsieur le Préfet,
- Monsieur Paul COURTAUD, Chef de poste de la trésorerie de Saint Florent sur Cher, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Monsieur Dominique MANDARD, du centre courrier de Saint Florent sur Cher, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Annick BRUNET, secrétaire à la mairie de Saint Florent sur Cher,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 7

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Commune de SAINT GERMAIN DU PUYPrésident titulaire :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Président suppléant :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Membres titulaires :

- Monsieur Daniel LEGER, principal du collège de Saint Germain du Puy, représentant Monsieur le Préfet,
- Madame Audrey GRIDAINE, chef de service à la trésorerie générale, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Madame Brigitte COQUERY, cadre au centre courrier de Saint Germain du Puy,

Secrétaire :

- Monsieur Philippe VAN NIEUWKERKE, Directeur Général des Services de la Mairie de Germain du Puy,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 8

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Canton de SAINT MARTIN D'AUXIGNYPrésident titulaire :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Président suppléant :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Membres titulaires :

- Madame Sandrine MIEJAC, directrice de l'école de primaire de Saint Martin d'Auxigny, représentant Monsieur le Préfet,

- Madame Martine BORDERAS, chef de poste de la trésorerie de Saint Martin d'Auxigny, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,

- Monsieur Régis BOITARD, Directeur du centre courrier de Saint Martin d'Auxigny, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Stéphanie CHAVOT, secrétaire à la mairie de Saint Martin d'Auxigny,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 9

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Canton de SANCERGUESPrésident titulaire :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Président suppléant :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Membres titulaires :

- Monsieur Laurent PARJADIS, Adjoint au Chef du Bureau Départemental du Contrôle de Légalité de la Préfecture du Cher, représentant Monsieur le Préfet,

- Monsieur Patrick WEHRLLEN, fondé de pouvoir à la trésorerie générale, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,

- Madame Annick BONNIN, gestionnaire au centre courrier de Sancergues, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Françoise SAUVESTRE, secrétaire à la mairie de Sancergues,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 10

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Canton de SANCERREPrésident titulaire :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Président suppléant :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Membres titulaires :

- Madame Claire REYNAUD, Chef du Bureau Départemental du Contrôle de Légalité de la Préfecture du Cher, représentant Monsieur le Préfet,
- Monsieur Gérard DONAT, chef de poste de la trésorerie de Sancerre, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Monsieur Régis PLANCON, Directeur du centre courrier de Sancerre, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Karine TOTY, secrétaire à la mairie de Sancerre,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 11

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Commune de TROUYPrésident titulaire :

- Madame Anne-France LUSSEAU-PERINETTI, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance,

Président suppléant :

- Madame Fabienne POUGET, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance,

Membres titulaires :

- Madame Josette LEGER, Directrice de l'école primaire des Tailleries à Trouy, représentant Monsieur le Préfet,
- Madame Sylvie RICHARD, Adjointe au chef de poste de la trésorerie de Bourges Municipale, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Monsieur Jean-Louis AUBRUN, chef d'équipe au centre courrier de la Chapelle Saint Ursin, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Sylvie FRANCOUR, Directrice Générale des Services de la mairie de Trouy,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 12

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Canton de CHATEAUMEILLANTPrésident titulaire :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Président suppléant :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre CARRE, Principal du collège de Châteaumeillant, représentant Monsieur le Préfet,
- Monsieur Yves VERRIER, Chef de poste de la trésorerie de Châteaumeillant, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Monsieur Jean-Claude DEPREUX, responsable au centre courrier de Châteaumeillant, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Monsieur Julien GARNAULT, Secrétaire Général de la mairie de Châteaumeillant,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 13

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Canton de CHATEAUNEUF SUR CHERPrésident titulaire :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Président suppléant :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Membres titulaires :

- Madame Annick FORGEAT, Directrice de l'école primaire de Châteauneuf sur Cher, représentant Monsieur le Préfet,
- Madame Mauricette WASNER, chef de division à la trésorerie générale, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Madame Angeline AUROY, cadre au centre courrier de Châteauneuf sur Cher, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Nadine BLANCHARD, secrétaire à la mairie de Châteauneuf sur Cher,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 14

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

**Canton de DUN SUR AURON
Commune de DUN SUR AURON**Président titulaire :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Président suppléant :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Membres titulaires :

- Madame Isabelle GUILLAMO, principal du collège de Dun sur Auron, représentant Monsieur le Préfet,
- Madame Annie LAUR, chef de poste de la trésorerie de Dun sur Auron, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Madame Nadine LOUVEAU, directrice du centre courrier de Dun sur Auron, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Dominique ANDRE, directrice générale des services de la mairie de Dun sur Auron,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 15

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

**Canton de LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
Commune de LA GUERCHE SUR L'AUBOIS**Président titulaire :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Président suppléant :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre PLANTUREUX, Principal du collège de la Guerche sur l'Aubois, représentant Monsieur le Préfet,
- Monsieur Gilles BOYER, Chef de poste de la trésorerie de la Guerche sur l'Aubois, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Monsieur Michel CHEYMOL, Directeur du centre courrier de la Guerche sur l'Aubois, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Josette BOULANT, secrétaire générale de la mairie de la Guerche sur l'Aubois,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 16

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Commune de SAINT AMAND MONTRONDPrésident titulaire :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Président suppléant :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Membres titulaires :

- Madame Elisabeth FABRE, secrétaire générale de la sous préfecture de Saint Amand Montrond, représentant Monsieur le Préfet,
- Monsieur Jean-Pierre MERPILLAT, Chef de poste de la trésorerie de Saint Amand Montrond, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Monsieur Eric LECLAND, Directeur du centre courrier de Saint Amand Montrond, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Elisabeth FABRE, secrétaire générale de la sous préfecture de Saint Amand Montrond,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 17

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Commune de SANCOINSPrésident titulaire :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Président suppléant :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Membres titulaires :

- Monsieur Olivier LUBINEAU, Principal du collège de Dun sur Auron, représentant Monsieur le Préfet,
- Madame Françoise DEMANET, Chef de poste de la trésorerie de Sancoins, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Monsieur Michel CHEYMOL, Directeur du centre courrier de Sancoins, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Sabrina LE FELLIC, Directrice Générale des Services de la mairie de Sancoins,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 18

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Canton de SAULZAIS LE POTIERPrésident titulaire :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Président suppléant :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Membres titulaires :

- Monsieur Richard SARAZIN, directeur de l'école primaire de Saulzais le Potier, représentant Monsieur le Préfet,
- Monsieur Ludovic BEZET, chargé de mission à la trésorerie générale, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Monsieur Pascal GRAPTON, chef d'équipe au centre courrier de Saint Amand Montrond, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Annie FAUCHERE, secrétaire à la mairie de Saulzais le Potier,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 19

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Commune d'ARGENT SUR SAULDREPrésident titulaire :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Président suppléant :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Membres titulaires :

- Madame Viviane TORTAY, Responsable du Secrétariat Général à l'Animation des Politiques Interministérielles de la préfecture du Cher, représentant Monsieur le Préfet,
- Monsieur Patrick CABANES, chef de division à la Trésorerie Générale, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Madame Nathalie SCHIRER, chef d'équipe au centre courrier d'Argent sur Sauldre, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Monsieur Nicolas JAMET, secrétaire général de la mairie d'Argent sur Sauldre,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 20

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

**Canton d'AUBIGNY SUR NERE
Commune d'AUBIGNY SUR NERE**Président titulaire :

- Madame Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance de Sancerre,

Président suppléant :

- Monsieur Charles JEAUGEY, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance de Saint Amand Montrond,

Membres titulaires :

- Monsieur Pierre SAUTER, principal du collège d'Aubigny sur Nère, représentant Monsieur le Préfet,
- Madame Frédérique NEULET, chef de poste à la trésorerie d'Aubigny sur Nère, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Monsieur Alain GENTY, directeur du centre courrier d'Aubigny sur Nère, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Monsieur Marcel VADAMME, Directeur Général des Services de la mairie d'Aubigny sur Nère,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 21

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Canton de GRACAYPrésident titulaire :

- Madame Anne-France LUSSEAU-PERINETTI, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance,

Président suppléant :

- Madame Fabienne POUGET, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance,

Membres titulaires :

- Madame Jessy PETITPAS, Attachée au sein du Secrétariat Général à l'Animation des Politiques Interministérielles de la Préfecture du Cher, représentant Monsieur le Préfet,
- Madame Noëlle VIGOUREUX, chef de poste de la trésorerie de Baugy, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Monsieur Yannick DIARD, chef d'équipe au centre courrier de Vierzon, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Josette JACQUET, secrétaire à la mairie de Gracay,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 22

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

Canton de LURY SUR ARNONPrésident titulaire :

- Madame Anne-France LUSSEAU-PERINETTI, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance,

Président suppléant :

- Madame Fabienne POUGET, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance,

Membres titulaires :

- Monsieur Daniel MARCHAND, Chef du Bureau de la Stratégie Budgétaire de la Préfecture du Cher, représentant monsieur le Préfet,
- Monsieur Gilles BONIN, chef de poste de la trésorerie Bourges HLM, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Madame Brigitte JARPHAGNON, factrice au centre courrier de Lury sur Arnon, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Muriel LAPLATINE, secrétaire à la mairie de Lury sur Arnon,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 23

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008

-

**Canton de MEHUN SUR YEVRE
Commune de MEHUN SUR YEVRE**Président titulaire :

- Madame Anne-France LUSSEAU-PERINETTI, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance,

Président suppléant :

- Madame Fabienne POUGET, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance,

Membres titulaires :

- Monsieur Bruno DI NALLO, principal du collège de Mehun sur Yèvre, représentant Monsieur le Préfet,
- Madame Agnès LEJAY, chef de poste de la trésorerie de Mehun sur Yèvre, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Madame Christine PINSON, Directrice du centre courrier de Mehun sur Yèvre, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Maryse COURVEAULLE, Directrice Générale des Service de la mairie de Mehun sur Yèvre,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER

ANNEXE n° 24

A l'arrêté instituant les commissions de propagande
pour les élections cantonales et municipales de 9 et 16 mars 2008

-

Commune de VIERZONPrésident titulaire :

- Madame Anne-France LUSSEAU-PERINETTI, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, chargé du service du tribunal d'instance,

Président suppléant :

- Madame Fabienne POUGET, Juge au tribunal de grande instance de Bourges, Chargé du service du tribunal d'instance,

Membres titulaires :

- Madame Elisabeth GIRAULT, secrétaire générale de la sous-préfecture de Vierzon, représentant Monsieur le Préfet,
- Monsieur Alain JOUSSELIN, chef de poste de la trésorerie de Vierzon Ville et Campagne, représentant Monsieur le Trésorier-Payeur Général du Cher,
- Monsieur Bernard MINOIS, Directeur du centre courrier de Vierzon, représentant Monsieur le Directeur départemental de La Poste du Cher,

Secrétaire :

- Madame Elisabeth GIRAULT, secrétaire générale de la sous-préfecture de Vierzon,

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Bourges, le 8 février 2008

Le Préfet,
Signé Claude KUPFER